

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 mai 2018

Projet de loi

de boucllement de la loi 10034 ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi n° 10034 du 29 juin 2007 ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	31 278 989 F
– Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	<u>14 511 973 F</u>
Non dépensé	16 767 016 F

Art. 2 Subvention fédérale et participations communales

Les subventions fédérales et participations communales, estimées à 16 012 274 F, sont au 31 décembre 2017 de 3 897 710 F, soit inférieures au montant voté de 12 114 564 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Introduction

La loi 10034 votée par le Grand Conseil le 29 juin 2007 ouvrait un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour financer la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM, ainsi que l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour l'ensemble des partenaires cantonaux dans les domaines de la sécurité et des secours.

Pour rappel, le réseau POLYCOM, dont la constitution a débuté en 2001, avait pour but de mettre en contact l'ensemble des autorités et des organisations actives dans les domaines de la sécurité et des secours en Suisse (AOSS) et de permettre les échanges sécurisés et simultanés sur un même réseau numérique, dans un but de simplification des communications et d'efficacité opérationnelle.

Sur le plan genevois, la participation au réseau POLYCOM, qui était déjà exploité depuis 2003 sur le territoire cantonal par le Corps des gardes-frontière (CGFR), propriétaire des premières infrastructures, offrait une double opportunité :

- interconnecter tous les partenaires cantonaux et communaux de la sécurité et des secours par un même vecteur de communication;
- moderniser le système radio de la police cantonale en danger d'obsolescence, comme l'avait relevé la commission d'enquête extraparlamentaire/G8.

Ladite commission avait d'ailleurs spécifiquement recommandé, dans son rapport au Grand Conseil du 12 mai 2003, que les forces de l'ordre et la police se dotent, au plus tôt et en suffisance, de moyens de liaisons compatibles et sécurisés qui puissent relier les forces de police, l'armée et les gardes-frontière.

La participation du canton au réseau POLYCOM avait en outre les avantages suivants :

- amélioration de la rapidité d'intervention, de la coordination et de l'efficacité des formations engagées;

- fluidification des communications avec les partenaires fédéraux (Armée, Corps des gardes-frontière) et avec ceux d'autres cantons et renforcement de la collaboration lors d'engagements de police intercantonaux et d'opérations conjointes en cas de catastrophe;
- rationalisation des coûts de maintenance et d'entretien par l'exploitation d'un réseau commun et l'utilisation d'un matériel d'entretien homogène.

A l'usage, le projet POLYCOM s'est révélé être un exemple de collaboration intelligente et efficiente entre la Confédération, le canton et les communes. Tirant avantage d'un financement pluriel, le projet a également bénéficié de l'expérience et de la contribution active et engagée de tous les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux dans la mise en place des infrastructures, dans l'achat et l'exploitation du matériel correspondant, ainsi que dans la formation des personnels compétents.

Aujourd'hui, le réseau POLYCOM fonctionne à la satisfaction de toutes les autorités et organisations cantonales concernées. Sa première utilisation, très partielle, dans le canton de Genève a eu pour cadre l'UEFA EURO 2008 de football. La dernière grande manifestation en date, dont la communication en matière de sécurité et de secours a été gérée par le biais du réseau POLYCOM, a été « la Saga des Géants », du 30 octobre au 1^{er} novembre 2017.

Le réseau POLYCOM dans le canton de Genève en quelques chiffres

Aujourd'hui à Genève, le réseau POLYCOM est utilisé par l'ensemble des autorités chargées de la sécurité et du secours, à savoir :

- Pour l'Etat de Genève :
 - la police cantonale,
 - l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM),
 - la direction générale de la santé (DGS),
 - les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG - 144),
 - le service des routes nationales,
 - le service de sécurité de l'Aéroport international de Genève (SSA),
 - le corps des gardes de l'environnement,
 - le service de sécurité du pouvoir judiciaire,
 - l'office cantonal de la détention (OCD),

- Pour la Ville de Genève :
 - le service d'incendie et de secours (SIS – ambulances et sapeurs-pompiers),
 - le corps des sapeurs-pompiers volontaires,
 - les agents de la police municipale (APM),
 - la voirie municipale,
 - le service unité foires et marchés,
- Pour les communes du canton,
 - les agents de la police municipale (APM),
 - le corps des sapeurs-pompiers volontaires,
 - la protection civile (PCi),

Il faut également citer au niveau fédéral :

- le Corps des gardes-frontière (CGFR),
- la Police des transports des CFF,
- le Service incendie des CFF,
- la Police militaire,

ainsi que les sociétés d'ambulances privées.

A ce jour, plus de 4 800 terminaux sont opérationnels, en majorité des radios portatives et des radios de véhicule. Il y a également 121 terminaux servant de télécommandes pour les sirènes d'alarme de la protection de la population (POLYALERT).

La disponibilité du réseau POLYCOM au niveau cantonal (couverture radio), est assurée par 15 installations émettrices (stations de base) de deux types :

- Simulcast (8) : pour le centre-ville avec une capacité de communication étendue (16 canaux);
- cellulaire (7) : pour la périphérie avec 8 canaux.

De plus, il convient d'ajouter les installations intérieures (couverture radio) :

- de tous les tunnels et tranchées couvertes de l'autoroute;
- de tous les tunnels et tranchées couvertes des voies de chemin de fer;
- de l'Aéroport international de Genève;

- du bâtiment principal du pouvoir judiciaire;
- des abris de protection civile;
- du tunnel LHC au CERN.

Un relais de secours indépendant est également installé au centre-ville de Genève en cas de problème majeur sur le réseau POLYCOM.

Financement

La part cantonale au coût du réseau a été prise en charge en totalité par l'Etat de Genève et le coût des appareils nécessaires aux organisations cantonales également. Par contre, les équipements des organisations de la Ville de Genève et des communes ont été financés par ces dernières. Le coût d'investissement des appareils de la PCi a été pris en charge par la Confédération.

De plus, l'Etat de Genève a participé aux frais de l'infrastructure du CGFR existante pour un montant global fixé à 3 millions de francs TTC. Cette contribution comprenait le réseau initial, l'extension de 8 à 16 canaux des 8 stations de base du centre-ville (Simulcast) et la construction d'un nouvel émetteur de 4 canaux à Versoix (cellulaire).

L'Etat de Genève a également financé l'extension de 4 à 8 canaux des 7 stations de base cellulaires (0,8 million), la couverture interne de l'Aéroport international de Genève (0,2 million) et la mise à disposition d'une partie de son réseau fibre optique (DGSi).

L'équipement des tunnels autoroutiers de l'A1 a été pris en charge par l'Office fédéral des routes (OFROU) et celui des tunnels ferroviaires par les CFF. Le CERN a financé l'installation dans le LHC.

La loi 10034 a permis le financement des terminaux de la police cantonale, des HUG (144), de l'OCPPAM, des gardes de l'environnement, du SSA et du service des routes cantonales.

Le financement des centrales s'est fait en deux phases. La première a permis d'équiper les centrales de la police (CECAL, COPI et CSI) et le 144. L'OCPPAM et le corps des gardes de l'environnement ont été équipés dans un deuxième temps. La centrale du SIS et des APM a été financée par la Ville de Genève.

Pour rappel, le montant de 31 278 989 F prévu par le projet de loi était réparti de la manière suivante :

Instance	Organisation	Prévu	Réalisé
Canton	Réseau "Base fédérale"	4'044'208 F	3'766'324 F
Canton	Réseau "adaptation cantonale"	1'265'590 F	1'182'037 F
Canton	Terminaux et centrales	9'956'917 F	8'488'671 F
Confédération	Réseau "Base fédérale"	9'693'684 F	9'693'684 F
Confédération	Terminaux et centrales	921'693 F	921'693 F
Ville de Genève	Terminaux et centrales	3'877'847 F	2'239'642 F
Communes	Terminaux et centrales	1'467'925 F	1'074'941 F
Société internationale de sauvetage du Léman (SISL)	Terminaux et centrales	51'125 F	0 F
		31'278'989 F	27'366'592 F

Pour le canton, la répartition des dépenses brutes a été la suivante :

Réseau "base fédérale"	3'766'324 F
Réseau "adaptation cantonale"	1'182'037 F
Terminaux et centrales	8'488'671 F
Matériel acquis pour les communes	<u>1'074'941 F</u>
Total des dépenses brutes	14'511'973 F

Ainsi, par rapport au montant voté de 31 278 989 F, un non-dépensé de 16 767 016 F est à constater. Cela étant, seul un différentiel de 1 829 683 F porte sur la part de financement cantonale, L'essentiel du non-dépensé concerne donc les subventions fédérales et les participations communales.

Les montants relatifs à la Confédération représentent la valorisation des équipements qu'elle a mis à disposition notamment pour les gardes-frontière et pour le domaine de la protection civile. Par conséquent, ces montants de 10 615 377 F n'ont pas été comptabilisés au niveau des comptes d'investissements de l'Etat.

Pour la Ville de Genève, un crédit d'investissement a été voté par le Conseil municipal le 22 août 2007 (PR-569) et n'est pas encore clôturé. Les dépenses de la Ville de Genève en date du 23 janvier 2018 s'élevaient à 2 239 642 F.

Pour les communes, le montant de 1 074 941 F correspond à la valeur des commandes d'équipement effectuées par le Comité de pilotage POLYCOM au

profit des communes. Ce montant a ensuite été intégralement remboursé à l'Etat.

Concernant la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), après étude, le système POLYCOM Suisse ne pouvait pas être utilisé pour des raisons d'incompatibilité au plan international.

Dans le montant total des dépenses, il convient de tenir compte également des financements reçus à hauteur de 3 897 710 F, provenant principalement de la Confédération (OFROU et Office fédéral de la protection de la population (OFPP)) pour 2 822 769 F, et des communes pour 1 074 941 F.

Organisation

Dans le cadre du projet POLYCOM, deux conventions ont été établies :

- convention entre le CGFR et l'Etat de Genève pour régler les aspects financiers, les responsabilités et les coûts de la maintenance à hauteur de 50% pour chaque partie;
- convention cantonale pour l'organisation, le financement, l'utilisation, la maintenance du réseau POLYCOM et la formation des utilisateurs : elle règle le financement et définit l'organisation, notamment en instituant un comité de pilotage et un comité de gestion. Elle institue et détermine également les tâches des deux centres de compétence, l'un consacré à la maintenance et l'autre dédié à la formation.

Extension et évolution prévues

Le réseau national POLYCOM a été mis en service en 2002 lors de l'exposition nationale EXPO.02 dans la région des Trois-Lacs. A Genève, le réseau cantonal a été mis en service dans sa configuration actuelle en fin d'année 2009.

Dans le cadre du projet CEVA, une nouvelle station de base sera mise en service pour assurer les communications avec le réseau POLYCOM. Celle-ci sera entièrement financée par ledit projet.

L'infrastructure de commutation et les stations de base doivent impérativement passer de l'ancienne technologie TDM à la technologie IP moderne dans toute la Suisse. De plus, un système de transition (gateway) entre les technologies TDM et IP assurera la communication continue de l'ensemble des utilisateurs AOSS, dans un futur proche (2019-2020). Un projet national pour cette mise à niveau technologique a été lancé en 2016 par l'OFPP.

Aussi, plus de 15 ans après le début du projet, la Confédération a la volonté de maintenir la valeur du réseau POLYCOM et de garantir ainsi son

fonctionnement et sa disponibilité jusqu'en 2030. Dans cette perspective, une grande partie des composants du système POLYCOM devront être remplacés au vu des progrès techniques actuels.

Afin de permettre cette évolution pour la partie genevoise du réseau POLYCOM, le Conseil d'Etat déposera, à horizon 2020, un projet de loi d'investissement de même objet auprès du Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi de boucllement.

Annexe :
Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la sécurité et de l'économie.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 10034 du 29 juin 2007 ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours.
- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 31 278 989 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 14 511 973 F. Un non dépensé de 16 767 016 F est à constater.

Les recettes d'investissement, estimées à 16 012 274 F, sont de 3 897 710 F, soit inférieures de 12 114 564 F.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 14.5.2018 Signature du responsable financier :


Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du boucllement des comptes 2017 (Tome 3, annexe 5).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de boucllement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 14 mai 2018 Visa du département des finances :


A. Rossi

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 14 mai 2018.